



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

écriture inclusive

Question au Gouvernement n° 292

Texte de la question

ÉCRITURE INCLUSIVE

M. le président. La parole est à Mme Laurence Vichnievsky, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

Mme Laurence Vichnievsky. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, nous avons pris connaissance, la semaine dernière, d'une tribune dans laquelle 314 membres du corps professoral, enseignant la langue française ou ayant à corriger des copies ou autres textes rédigés dans cette langue, s'engageaient à ne plus enseigner la règle de grammaire résumée par la formule, au demeurant inappropriée : « le masculin l'emporte sur le féminin ».

Beaucoup d'entre nous, dans cette assemblée, ont été troublés par le contenu de cette tribune,...

M. Patrick Hetzel. Très bien !

Mme Laurence Vichnievsky. ...qui fait écho à un autre débat d'actualité, celui sur l'écriture inclusive.

Non pas que le débat sur l'usage de notre langue soit tabou dans notre pays ; la liberté d'opinion est la règle et notre langue peut évoluer. Ce qui nous a choqués, au-delà de la diversité de nos sensibilités politiques respectives, est que ces 314 enseignants, qui dépendent de votre ministère ou de celui de votre collègue, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, s'affranchissent des règles codifiées par l'Académie française et enseignent aux élèves d'autres règles, fondées sur leurs convictions personnelles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et sur plusieurs bancs des groupes REM, LR et LC.)* Ils abusent ainsi des prérogatives de puissance publique associées à leur fonction, alors qu'ils sont nommés et rémunérés par l'État. Les élèves qui seront affectés dans les classes de ces enseignants risquent par la suite de se voir sanctionnés pour les fautes de grammaire ou d'orthographe qu'ils auront indûment apprises.

M. Fabien Di Filippo. Ce sont ces enseignants qu'il faut sanctionner !

M. Michel Herbillon. M. Castaner a fait pareil dans sa profession de foi !

Mme Laurence Vichnievsky. Vous avez réagi avec clarté à cette tribune, monsieur le ministre, et nous avons apprécié la rapidité et la teneur de votre réaction, comme nous avons apprécié celle de Mme la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, puisque c'est sous le couvert de cette égalité, à laquelle nous sommes tous attachés, que les signataires de la tribune ont cru pouvoir justifier leur initiative.

M. Claude Goasguen. Très bien !

Mme Laurence Vichnievsky. Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, quelles mesures concrètes vous comptez prendre pour assurer dans tous les établissements scolaires du pays, notamment de la part de ces 314 enseignants, l'enseignement des mêmes règles de grammaire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM, LR et LC ainsi que sur plusieurs bancs du groupe REM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Madame Vichnievsky, je vous remercie pour cette question, qui me permet de préciser les choses. La langue française est pour nous tous, particulièrement pour les enfants de ce pays, notre bien le plus précieux.

Une députée du groupe LR . Exactement !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Ma mission, avec votre soutien à tous, est de la transmettre à tous les enfants de France, et cela représente beaucoup de travail d'arriver à ce que sa qualité et sa beauté soient effectivement transmises aux générations futures.

La cause de l'égalité hommes-femmes est aussi l'une des plus importantes qui soit. On ne saurait accrédi-ter l'idée que notre langue soutienne, de quelque manière, les inégalités. La France a comme emblème une femme, Marianne ; l'un de ses plus beaux mots est féminin, la République ; et notre langue a porté bien des combats féministes hier, continue de le faire aujourd'hui et le fera encore demain. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM, LR, MODEM et LC ainsi que sur quelques bancs du groupe FI.*)

C'est pour cela que j'ai réagi tout de suite lorsque j'ai lu cet appel. Bien entendu, il n'y a pas autant de grammaires qu'il y a de professeurs. Le code de l'éducation dispose bien qu'il existe une liberté pédagogique, mais dans le cadre des programmes. Ceux-ci comportent une grammaire, mais on n'est bien entendu pas obligé de dire que le masculin l'emporte sur le féminin – il suffit de dire que l'accord se fait avec le masculin. Cette règle, comme d'autres, relève de l'usage, ce dernier étant le seul arbitre avec l'Académie française.

M. Erwan Balanant. Mais non !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. La ministre de la culture a en charge la politique linguistique du Gouvernement. Ayant pour ma part en charge la transmission aux élèves, je serai bien entendu vigilant pour qu'il n'y ait qu'une grammaire, comme il n'y a qu'une langue et qu'une République. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes REM, LR, MODEM et LC.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Très bien !

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Vichnievsky](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 292

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 novembre 2017](#)